

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-0867 du 01/04/2025

Délégation de signature du 1^{er} avril 2025

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRECTION NATIONALE DES VÉRIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-25-0671 du 12/02/2025

L'administratrice de l'État du 2^{ème} grade, chargée de l'intérim de la Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales (DNVSF) ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Tarick ADEIDA, administrateur de l'État,

Madame Julie FORMEY, administratrice des Finances publiques adjointe,

Madame Sophie HONDO, administratrice des Finances publiques adjointe,

Monsieur Michel GODÉRE, administrateur des Finances publiques adjoint,

Madame Nadia LEGROS, administratrice des Finances publiques adjointe,

Madame Emmanuelle CHALONY-PLANTIER, administratrice des Finances publiques adjointe,

Monsieur Olivier TREBOSC, administrateur des Finances publiques adjoint,

Madame Jocelyne AURIAULT, inspectrice principale des Finances publiques,

Madame Laurence BRACHET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

Madame Nadine SID-EL-RHAZI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

Madame Delphine DURAND, inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Yasmine BERRO-MERTENS, inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 60 000 €.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

Madame Chloé RICHARD, inspectrice principale des Finances publiques,

Monsieur Olivier GUYON, inspecteur principal des Finances publiques,

Monsieur Alan FOULQUIER-COURAULT, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

Monsieur Rigald de CARBONNIERES, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

à l'effet de :

1° prendre en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 70 000 € ;

2° prendre en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 70 000 €.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs principaux des Finances publiques et aux inspecteurs divisionnaires des Finances publiques exerçant leur fonction au sein d'une brigade de contrôle des revenus ou d'un service opérationnel d'appui aux brigades dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)			
Noms	Grade	Contentieux	Gracieux
M ^{me} Elodie ANDRIEU	Inspectrice principale	60 000	60 000
M. Pierre-Yves DELION	Inspecteur principal	60 000	60 000
M. Bernard JAUNASSE	Inspecteur principal	60 000	60 000
M ^{me} Sophie OURIET	Inspectrice divisionnaire	60 000	60 000
M ^{me} Marie-Laure MONOT	Inspectrice principale	60 000	60 000
M ^{me} Alice BONNAUD	Inspectrice principale	60 000	60 000
M ^{me} Régine CAMPARIOL	Inspectrice divisionnaire	60 000	60 000
M ^{me} Sylvie LAUBERTIN	Inspectrice principale	60 000	60 000
M ^{me} Marie-Laurence LE BIHAN	Inspectrice principale	60 000	60 000
M. Sébastien MALEPERT	Inspecteur principal	60 000	60 000
M. Fabien BROUQUISSE	Inspecteur principal	60 000	60 000
M ^{me} Geneviève DELATTRE	Inspectrice principale	60 000	60 000
M. Anthony DANAIS	Inspecteur principal	60 000	60 000
M ^{me} Corinne AKAKPO	Inspectrice divisionnaire	60 000	60 000
M. Marc PRIGENT	Inspecteur principal	60 000	60 000
M. Maxime YVINEC	Inspecteur principal	60 000	60 000
M ^{me} Charlotte RAYARD	Inspectrice principale	60 000	60 000
M ^{me} Bérengère JAULIN	Inspectrice divisionnaire	60 000	60 000

Article 5

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques de la division du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de :

1° prendre, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° prendre, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

3° présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet du litige précisé dans le tableau ci-dessous.

Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)			
Noms	Grade	Contentieux	Gracieux
M ^{me} Isabelle CECCHETTINI	Inspectrice des Finances publiques	700 000	80 000
M ^{me} Mathilde DARENGOSSE	Inspectrice des Finances publiques	300 000	80 000
M ^{me} Pauline GABRIELLI	Inspectrice des Finances publiques	700 000	80 000
M ^{me} Carla GRANOZIO	Inspectrice des Finances publiques	300 000	80 000
M ^{me} Julie LECLERC	Inspectrice des Finances publiques	300 000	80 000
M. Pierre-François LEFAIVRE	Inspectrice des Finances publiques	500 000	80 000
M ^{me} Nathalie PICARD	Inspectrice des Finances publiques	700 000	80 000
M. Benoît PORTAL	Inspectrice des Finances publiques	700 000	80 000

Article 6

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques de la division du contentieux dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)			
Noms	Grade	Contentieux	Gracieux
M ^{me} Priscilla FAVERO	Inspectrice des Finances publiques	200 000	80 000
M ^{me} Julie LASSALLE	Inspectrice des Finances publiques	200 000	80 000
M ^{me} Béatrice REDIEN-COLLOT	Inspectrice des Finances publiques	100 000	80 000

Article 7

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques de la division du contrôle fiscal ainsi qu'à ceux de la division du contrôle patrimonial dont les noms figurent au tableau ci-dessous à l'effet de prendre :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou restitution d'office dans la limite des droits et pénalités faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération ou transaction dans la limite des montants faisant l'objet de la demande précisée dans le tableau ci-dessous.

Montant limité par cote, exercice ou affaire (en euros)			
Noms	Grade	Contentieux	Gracieux
M ^{me} Muriel REGAUDIE	Inspectrice des Finances publiques	70 000	70 000
M ^{me} Manon CUIF	Inspectrice des Finances publiques	70 000	70 000
M. Grégoire MERAND-MAUREL	Inspecteur des Finances publiques	70 000	70 000
M ^{me} Élodie AMSLEM	Inspectrice des Finances publiques	70 000	70 000
M ^{me} Sabine MURER	Inspectrice des Finances publiques	70 000	70 000
M ^{me} Élise VALIN PASCUAL	Inspectrice des Finances publiques	70 000	70 000

Article 8

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses aux contrôleurs des Finances publiques en poste à la DNVSF dont les noms suivent :

- Monsieur Cédric GUIGNABERT
- Monsieur Jérôme SOYHIER

Article 9

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^E GRADE
DIRECTRICE ADJOINTE CHARGÉE DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION NATIONALE DES VÉRIFICATIONS
DE SITUATIONS FISCALES

CHANTAL THIBAUT

BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directrice de publication : Amélie Verdier
ISSN 2268-0756